



Dear Stakeholders,

As you are aware, the CBSA piloted a new refugee processing model called “One Touch” for low risk, eligible claimants in Quebec Region that began in November of 2022. The pilot was a success and the CBSA is rolling out the One Touch model nationally in an effort to move away from adjourning eligibility interviews of refugee claimants to a later date. The One Touch model has allowed Quebec Region to lower their eligibility interview inventory by half while managing the continued high volumes of asylum seekers.

We are pleased to inform you, that starting on September 12, 2023, the Greater Toronto Area Region (i.e. Pearson Airport) will begin a soft launch of processing low risk, eligible claimants using the One Touch model.

It is important to remember that this is a transition period and although Border Services Officers have been trained on the One Touch model, it will take some time for the operations to become proficient. For this reason, there will be claimants who are processed using the One Touch model while others are allowed entry for further examination. This varied approach will be temporary while the Border Services Officers familiarize themselves with the One Touch process and the operations gets up to speed. We are anticipating that full implementation will take approximately two months.

What is the One Touch Refugee Processing model?

- The One Touch model requires officers to conduct a risk assessment and an interview to determine whether a claimant is low-risk and eligible to be referred to the IRB. Officers who assess a claimant as low-risk and eligible to make a refugee claim will refer the claim to the IRB without the completion of the paper-based application (i.e. IMM0008, Schedule A and Schedule 12). Claimants processed using the One Touch model will be required to complete their refugee claim application using the IRCC portal within 45 days of their claim being found eligible and being referred to the IRB
- IRCC Portal: <https://ircc.canada.ca/visit-visiter/en/get-account-ircc-portal>

Who may be considered for processing using the One Touch model?

- Claimants must meet the criteria listed below to be considered for the one touch model:
 - the claim must be eligible to be referred to the IRB;
 - the claimant is only inadmissible for non-compliance with seeking to remain in Canada permanently without a permanent resident visa;
 - the claimant must provide a valid email address as the CBSA will be communicating and sharing information with the claimant via email;
 - the claimant is not considered vulnerable (e.g. unaccompanied minor, person who is unable to understand the nature of the process, etc.);
 - the claimant is not detained or will not be detained; and
 - the officer has no concerns regarding identity after review of documents provided.

For claimants awaiting an eligibility decision:

- CBSA and IRCC are collaboratively working to quickly reduce the current inventory of claimants awaiting an eligibility decision. Refugee claimants are encouraged to complete their applications using the IRCC portal ASAP as this could expedite the scheduling of their eligibility interview.

If you have any other questions or are looking for more information about the One Touch refugee processing model please contact us: CBSA.ICTPU-UISPD.ASFC@CBSA-ASFC.gc.ca



Chers intervenants,

Comme vous le savez, l'ASFC a mis à l'essai un nouveau modèle de traitement des demandes d'asile appelé « One Touch » pour les demandeurs d'asile recevables et à faible risque dans la région du Québec, qui a débuté en novembre 2022. Le projet pilote a été un succès et l'ASFC déploie le modèle One Touch à l'échelle nationale dans le but d'éviter d'ajourner les entrevues de recevabilité des demandeurs d'asile à une date ultérieure. Le modèle One Touch a permis à la région du Québec de réduire de moitié le nombre d'entrevues de recevabilité tout en gérant les volumes élevés et continus de demandeurs d'asile.

Nous avons le plaisir de vous annoncer qu'à compter du 12 septembre 2023, la région du Grand Toronto (c.-à-d. l'aéroport Pearson) procédera à un lancement progressif du traitement des demandeurs d'asile recevables à faible risque à l'aide du modèle One Touch.

Il est important de se rappeler qu'il s'agit d'une période de transition et que, bien que les agents des services frontaliers aient été formés sur le modèle One Touch, il faudra un certain temps pour que les opérations deviennent efficaces. C'est pourquoi certains demandeurs seront traités selon le modèle One Touch tandis que d'autres seront autorisés à entrer pour un contrôle complémentaire. Cette approche variée sera temporaire, le temps que les agents des services frontaliers se familiarisent avec la procédure One Touch et que les opérations se mettent en place. Nous prévoyons que la mise en œuvre complète prendra environ deux mois.

Qu'est-ce que le modèle de traitement des réfugiés One Touch ?

- Le modèle One Touch exige que les agents procèdent à une évaluation des risques et à un entretien afin de déterminer si un demandeur d'asile présente un risque faible et s'il peut être déferé à la CISR. Les agents qui jugent qu'un demandeur présente peu de risques et qu'il peut présenter une demande d'asile défèrent la demande à la CISR sans qu'il soit nécessaire de remplir la demande sur papier (c.-à-d. le formulaire IMM0008, l'annexe A et l'annexe 12). Les demandeurs traités selon le modèle One Touch devront remplir leur demande d'asile en utilisant le portail d'IRCC dans les 45 jours suivant le moment où leur demande est jugée recevable et déferée à la CISR.
- Portail IRCC : <https://ircc.canada.ca/visit-visiter/fr/obtenir-compte-portail-ircc>

Qui peut être considéré pour un traitement selon le modèle One Touch ?

- Les demandeurs d'asile doivent répondre aux critères énumérés ci-dessous pour être pris en considération dans le cadre du modèle "One Touch" :
 - La demande doit être recevable pour être déferée à la CISR ;
 - Le demandeur d'asile est uniquement interdit de territoire pour manquement à l'obligation d'obtenir le visa de résident permanent requis afin de demeurer au Canada de façon permanente;
 - Le demandeur doit également fournir une adresse électronique valide, car l'ASFC communiquera et partagera des informations avec lui par courriel;
 - le demandeur n'est pas considéré comme vulnérable (par exemple, mineur non accompagné, personne incapable de comprendre la nature du processus, etc.);
 - le demandeur n'est pas détenu ou ne sera pas détenu ; et
 - l'agent n'a aucun doute quant à son identité après avoir examiné les documents fournis.

Pour les demandeurs en attente d'une décision de recevabilité :

- L'ASFC et IRCC travaillent en collaboration pour réduire rapidement le nombre de demandeurs d'asile en attente d'une décision sur leur recevabilité. Les demandeurs d'asile sont encouragés à remplir leur demande en utilisant le portail d'IRCC le plus rapidement possible, car cela pourrait accélérer la planification de leur entrevue de recevabilité.

Si vous avez d'autres questions ou si vous souhaitez obtenir de plus amples informations sur le modèle de traitement des demandes d'asile One Touch, veuillez nous contacter : CBSA.ICTPU-UISPD.ASFC@CBSA-ASFC.gc.ca